

# Réunion du Conseil Municipal du 26 février 2024

## PROCES-VERBAL DE SÉANCE

*L'an deux mil vingt-quatre, le 26 février à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David ERNEST, Maire.*

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

### Membres présents :

ASTIER Elisabeth, BAC Jean-Jacques, BOMBAL Philippe, BORIE Jean-Philippe, BRUEL Nicole, DEFILQUIER SOUBRIER Nadine, ERNEST David, FERNANDEZ Aurélie, LACASSAGNE Thierry, LAROUSSINIE Claude, LAROUSSINIE Marie-Ange, LAROUSSINIE Michel, LIMOUSIN Frédéric, PAUPERT Jérémie, VALET Pierre-Vincent.

### Points à l'ordre du jour :

Autorisation d'engager les dépenses d'investissement : Budgets Commune et AEP ; Adhésion au groupement de commande de travaux de voirie ; Demande de subvention : Fonds Cantal Solidaire 2022-2024 ; Définition des Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables sur la commune ; Rythmes scolaires 2024/2025 et questions diverses

### Secrétaire de séance :

Monsieur Pierre-Vincent VALET est désigné secrétaire de séance.

### Approbation des procès-verbaux des dernières séances

Les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 29 novembre et du 15 janvier 2024 sont approuvés à l'unanimité.

## Délibérations votées par le Conseil Municipal

### ▪ Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2023

Présentation des comptes administratifs Commune, Eau et Assainissement et Lotissement :

#### Budget commune :

##### *Section de fonctionnement*

Les montants des dépenses et des recettes s'élèvent respectivement à 504 394,32 € et à 784 236,94 €. Il en résulte un excédent brut de 279 842,62 € et après virement à la section investissement de 151 210,60 €, l'excédent net est de 128 632,02 €.

### *Section d'investissement*

Les dépenses réalisées s'élèvent à 452 649,44 € ; les principaux investissements 2023 ont été les suivants :

- Acquisitions : licence informatique, miroir routier, radar pédagogique, débroussailleuse, balayeuse, bureau direction école, mobiliers restaurant, scie sabre, chapiteau et bancs, panneaux de signalisation, mallette à outils et cric, potelets.
- Travaux de voirie à Rouanet, Caumont, Lafage et voiries diverses
- Eclairage public
- Aménagement des abords de la salle polyvalente
- Construction d'un local technique
- Rénovation de la salle polyvalente
- Façade de l'école

Les recettes se sont élevées à 381 212,84 € d'où un déficit d'investissement de 71 436,60 €.

### Budget Eau/Assainissement :

#### *Section de fonctionnement*

Les montants des dépenses et des recettes s'élèvent respectivement à 95 523,53 € et à 150 215,87 €. L'année 2023 génère un excédent brut de 54 692,34 € et après l'affectation du résultat (financement de la section d'investissement), l'excédent net s'élève à 44 586,83 €.

#### *Section d'investissement*

Les dépenses réalisées s'élèvent à 137 850,42 € et les recettes à 136 679,91 € d'où un déficit d'investissement de 1 170,51 €.

### Budget Lotissement :

L'ensemble des terrains du lotissement ayant été vendus, le Conseil Municipal a pris la décision de clôturer le budget au 31/12/2023. Le déficit de clôture de 2 852,34 € sera inscrit au BP Commune 2024.

Les comptes de gestion et les comptes administratifs 2023 sont votés à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Une note de présentation des Comptes Administratifs 2023 est disponible sur le site internet de la commune.

#### ▪ Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses

Monsieur le Maire indique qu'il convient de re-délibérer au sujet des autorisations d'engagement de dépenses d'investissement accordées au Maire par le Conseil Municipal, en raison d'une erreur dans les montants :

- Budget Commune, dans la limite de 99 525,00 € (soit 25 % du montant des dépenses d'investissement de l'année 2023)
- Budget AEP, dans la limite de 38 454,00 € (soit 25 % du montant des dépenses d'investissement de l'année 2023)

Accord du Conseil Municipal.

▪ **Groupement de commandes - travaux d'entretien, de grosses réparation set de modernisation des voiries communales**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le groupement de commande pour les travaux d'entretien de voirie arrive à échéance. Il propose au Conseil Municipal d'adhérer au prochain programme qui va être organisé par la communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne.

Accord du Conseil Municipal.

▪ **Fonds Cantal Solidaire 2022 - 2024 : confirmation du programme de travaux de voirie**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de confirmer la demande de subvention d'un montant de 8 000 € au Fonds Cantal Solidaire (FCS) pour l'année 2024 concernant les travaux de voirie.

Accord du Conseil Municipal.

▪ **Définition des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables : lancement de la concertation du public**

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables vise à accélérer leur développement de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité.

L'article 15 de ladite loi demande aux communes de définir des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR). La zone d'accélération illustre la volonté de la commune d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptés pour accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable.

Les projets situés dans ces zones pourront bénéficier de mécanismes financiers incitatifs. En revanche, pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas la délivrance de son autorisation ou de son permis. Le projet doit dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables. Un projet peut également s'implanter en dehors des zones d'accélération ; dans ce cas, un comité de projet sera obligatoire.

La loi prévoit que ces zones doivent faire l'objet d'une concertation avec le public pour laquelle la commune est libre d'en déterminer les modalités. Il est proposé de mener la concertation sur les zones proposées, étant précisé que cette proposition de zone d'accélération est une base à la concertation. Après avoir dressé le bilan de cette concertation, la proposition finalisée, intégrant le cas échéant les observations du public, sera approuvée par délibération du Conseil Municipal, saisie sur le portail cartographique des énergies renouvelables (EnR) et transmise au référent préfectoral.

Monsieur le Maire propose de mettre en place une concertation du public du 04 au 20 mars 2024, selon les modalités suivantes :

- information de la population sur cette concertation via le site internet de la commune et au lieu d'affichage habituel à la mairie ;
- mise à disposition du public, aux horaires d'ouverture de la mairie, d'un registre de recueil des observations incluant un document de synthèse sur les types d'énergies retenus comme susceptibles d'intégrer des zones d'accélération et la localisation de leur implantation ;

- réception des observations sur le registre mis à disposition en mairie.

Monsieur le Maire propose également de débattre autour de la définition des types d'énergies et zones d'accélération suivants :

- type d'énergie : tous (photovoltaïque, agrivoltaïsme, méthanisation, hydroélectricité, géothermie) à l'exception de l'éolien terrestre,

- zones : toutes les zones du territoire de la commune du Plan Local d'Urbanisme intercommunal en vigueur (Ub, Ua, Ue, 1AU, A) à l'exception des zones Ae, Ap, N, Ne, et des zones faisant l'objet de prescriptions d'urbanisme pour motif environnemental (L.151-23 du code de l'urbanisme, HAIE, éléments de continuité écologique et trame verte et bleue).

Accord du Conseil Municipal.

### ▪ Dérogation à l'organisation de la semaine scolaire

Monsieur le Maire indique que, suite à la suppression d'un poste d'enseignant demandée par l'Inspectrice d'Académie à compter de la rentrée de septembre 2024, il souhaite que le Conseil Municipal se prononce au sujet de l'organisation du rythme scolaire et de la garderie.

Il met au vote des conseillers municipaux les propositions suivantes :

- Maintien du rythme scolaire à 4,5 jours et de l'ouverture de la garderie de 7h à 19h : 0 vote

- Maintien du rythme scolaire à 4,5 jours et ouverture de la garderie de 7h30 à 18h30 : 4 votes

- Passage au rythme scolaire à 4 jours et maintien de l'ouverture de la garderie de 7h à 19h : 0 vote

- Passage du rythme scolaire à 4 jours et ouverture de la garderie de 7h30 à 18h30 : 11 votes

Monsieur le Maire précise que les représentants des parents d'élèves et les enseignants devront indiquer leur décision lors du Conseil d'école du 4 mars, en fonction de leur vote, la décision définitive relative au rythme scolaire sera prise.

## Questions diverses

### ▪ Escarpidou

Monsieur et Madame Bocquet ont fait part de leur décision de mettre un terme à la gérance de l'Escarpidou. Il convient donc de rechercher de nouveaux gérants, une annonce sera diffusée prochainement.

### ▪ Incendie à l'église

Un nid de frelons situé entre le conduit et la gaine a pris feu entraînant un début d'incendie. Un couvreur doit intervenir pour resceller le chapeau de la cheminée. Aucun dégât n'a été constaté dans les logements.

### ▪ Travaux d'enfouissement des réseaux

Monsieur le Maire indique qu'il va solliciter le Syndicat Départemental d'Electrification pour réaliser une étude en vue de l'enfouissement des réseaux secs sur les secteurs de Laspradines, la Vente, le Bousquet et Cantournet.

Par ailleurs, ENEDIS souhaite entreprendre la résorption des fils nus entre Abugues et la Grand Bos, une étude pour l'enfouissement des réseaux va être réalisée. Toutefois, des lampadaires d'éclairage public se situent sur le domaine privé. Le Conseil Municipal demande à ce qu'ils soient retirés.

#### ▪ Divers

- Vérification des installations électriques des bâtiments communaux : quelques anomalies à traiter
- Réflexion à mener concernant la Maison Delhostal : travaux / vente ?
- Bons de commande validés pour les travaux de voirie aux Rouquets et à Compostie.
- Installation de composteurs publics sur le Points d'Apport Volontaire du Bourg, au cimetière, au Relais d'Abugues et sur le délaissé de la Croix d'Abugues.
- Réfection de la Départementale entre Cancelade et l'entrée de Lafeuillade-en-Vézie en projet par le Conseil Départemental

#### Tour de table

- Rédaction en cours du prochain Bulletin municipal
- Visibilité atténuée aux Rouquets suite aux travaux de remplacement par des lampadaires plus bas et au spectre moins large.

**Le Maire :**  
**David ERNEST**

**Le secrétaire de séance :**  
**Pierre-Vincent VALET**